



LETTRES D'EUROPE & ENTREPRISES

Juillet 2008 – n°43

SOMMAIRE

APRES LE NON IRLANDAIS : comment se sortir d'un mauvais pas ?

p. 2

Bruno VEVER

Secrétaire général d'Europe et Entreprises

Mode d'emploi de l'Europe face à la mondialisation

p. 4

Henri MALOSSE

Président du groupe des employeurs du Comité économique et social européen

Bruno VEVER

Secrétaire général d'Europe et Entreprises





APRES LE NON IRLANDAIS : comment se sortir d'un mauvais pas ?

Bruno VEVER
Secrétaire général

En rejetant à plus de 53% le traité de Lisbonne qui tentait de pallier l'échec du traité constitutionnel, le non irlandais sorti des urnes le 13 juin fait plus que s'ajouter, trois ans après, au double non français et néerlandais. Il témoigne de la persistance voire de l'aggravation d'un fossé entre l'Union européenne et une partie croissante de l'opinion. Le traité dit simplifié vire au casse-tête.

Ce nouveau non peut paraître paradoxal sinon ingrat. Il émane en effet d'un pays exceptionnellement gagnant de la construction européenne. Entré dans la Communauté en 1973, ce dernier du classement a progressivement remonté un à un tous les autres, avec l'aide d'aides européennes généreuses qui lui ont permis de s'autoriser une fiscalité très allégée, s'attirant un flux croissant d'investissements internationaux. L'Irlande est ainsi parvenue en tête des pays les plus riches de l'Union, à un niveau analogue au Luxembourg. Mais si la libéralisation économique lui a beaucoup profité ces dernières décennies, l'élévation comparative de ses coûts commence à créer des tensions, avec des délocalisations vers l'Europe de l'Est et les économies émergentes d'Asie ou d'ailleurs. Le non irlandais traduit ainsi une inquiétude nouvelle, sensible lors de la campagne, à l'égard d'un fait qui lui avait jusqu'alors profité : l'exposition tous azimuts de l'Europe aux pressions d'un marché globalisé.

D'autres inquiétudes et susceptibilités irlandaises, d'une pertinence très inégale, ont été mentionnées par divers commentateurs : la fiscalité (pourtant toujours soumise à l'unanimité), la neutralité (idem), le dossier agricole (mais les associations du secteur étaient pour le oui), l'avortement ou l'euthanasie (alors que Bruxelles n'a aucun pouvoir sur ces sujets), des aménagements institutionnels moins favorables à l'Irlande (mais tous les pays doivent s'adapter à des règles collectives resserrées). Cette liste hétéroclite fait penser à un étonnant slogan noniste d'il y a trois ans : « on a tous une bonne raison de voter non ».

Curieusement, ces commentateurs n'ont guère souligné un autre constat pourtant clair : l'échec auprès de l'électorat des modifications apportées par le traité de Lisbonne aux dispositions du traité constitutionnel censées l'avoir indisposé : la référence constitutionnelle, les symboles européens, le qualificatif de lois européennes, le refus des concurrences non faussées. Les Irlandais ont également eu tout loisir de découvrir l'illisibilité d'un traité présenté comme « simplifié », alors même qu'il renonce à la synthèse cohérente du traité constitutionnel pour se disputer en amendements et codicilles multiples aux traités précédents.

Ce nouveau non constitue enfin une sanction qu'on aurait tort de sous-estimer à l'égard d'un retour en arrière brutal du traité de Lisbonne en matière de transparence et d'ouverture au débat public. Le traité constitutionnel avait été élaboré d'une façon inédite puisqu'il était issu d'une convention préparatoire associant aux représentants des Etats des parlementaires tant



européens que nationaux et des représentants des partenaires sociaux. Le traité de Lisbonne marque un revirement complet puisqu'il n'a été cadré que par un mandat impératif et ultra-détaillé du Conseil européen, suivi d'une mise en forme en strict huis-clos, puis soumis à des processus de ratification sans consultation des électeurs, à la seule exception de l'Irlande pour des raisons constitutionnelles, et avec le résultat que l'on sait.

La Commission européenne avait pourtant lancé, juste après les non français et néerlandais, une opération de communication baptisée « plan D » (débat, dialogue et démocratie) pour tenter de renouer le contact avec une opinion ayant exprimé si nettement son malaise. Trois ans après, tout ceci s'est évaporé, et on devine bien, au vu des résultats irlandais, ce qu'il serait advenu de nouvelles consultations ailleurs.

Le Conseil européen des 19 et 20 juin est resté sur l'expectative, se bornant à convenir la poursuite des processus de ratification dans sept pays restants – avec des difficultés sans doute avivées au parlement tchèque - tout en réexaminant la situation créée par le non irlandais à sa prochaine réunion des 15 et 16 octobre. En toute hypothèse, cette crise va handicaper lourdement le climat de la présidence française du second semestre 2008, reporter sensiblement la mise en œuvre du traité de Lisbonne qui était prévue pour janvier 2009, et faire monter en température la campagne des élections au Parlement européen du premier semestre 2009.

Certes, la présidence française considère que ses priorités annoncées de longue date (défense, énergie, immigration, environnement, agriculture) intéressent au premier chef les citoyens et ne sauraient être remises en cause par cette résurgence d'une crise de confiance et de visibilité. Mais il faudra faire preuve de beaucoup de doigté et d'imagination, dans une affaire où il serait sûrement contreproductif de vouloir intimider les Irlandais pour les faire rentrer dans le rang.

Alors, quelle initiative pour s'en sortir ? La question reste ouverte, mais on ne risque guère de se tromper en suggérant de donner des gages d'un changement d'attitude. Oublier les huis clos, se mettre à l'écoute de citoyens qui ont quelque chose à dire, cesser de donner le change sur de fausses simplifications, ne plus verser aux poubelles de l'histoire toutes les marques d'un ressenti européen, s'engager à achever une vraie Europe en pierres avec un chauffage, des vivres et un toit – une maison où il fait bon vivre ne saurait être taxée de forteresse ! - au lieu d'une Europe inachevée de plus en plus ressentie aujourd'hui par « l'Europe d'en bas » comme en paille ou en bois face aux rafales de la globalisation.

Dans cet esprit, pourquoi ne pas envisager de compléter le traité de Lisbonne par un code de conduite sur les moyens de faire l'Europe plus près des Européens ? Après les amputations infligées à un traité constitutionnel sans doute trop ambitieux, ne faudrait-il pas, pour débloquer la situation et assurer la mise en œuvre des réformes institutionnelles indispensables à l'Europe des 27, accompagner ce traité de Lisbonne trop ingrat par des engagements parallèles qui intéressent vraiment les citoyens européens, et pas seulement les institutions de Bruxelles et les Etats ?



Mode d'emploi de l'Europe face à la mondialisation

Henri MALOSSE

Président du groupe des employeurs du Comité économique et social européen

Bruno VEVER

Secrétaire général d'Europe et Entreprises

La mondialisation fait peur et l'Europe attise toutes les critiques. Les deux mis ensemble constituent un cocktail détonnant, où la passion l'emporte trop souvent sur la raison.

Pourtant, à y regarder de plus près, les critiques d'une majorité de l'opinion ne visent pas un trop plein mais plutôt un trou d'air de l'Europe face à la mondialisation. Le camp du non au référendum sur le traité constitutionnel a d'ailleurs bâti son succès non pas sur une dénonciation des innovations politiques et institutionnelles de ce traité, mais sur celle d'une ouverture sans frontières, et sans autres règles que libérales, à une concurrence mondialisée à bas prix, qui affecte un nombre toujours croissant de secteurs d'activités. On y a vu une spirale fatale entraînant dans son sillage dévastateur un chômage accru, le moins disant social, l'exode des capitaux comme des cerveaux, une délocalisation accélérée des investissements et des emplois. On s'est amèrement plaint de l'absence de toute Europe bouclier. Et on a fustigé les abandons d'une Europe passoire, ou plus encore la trahison d'une Europe cheval de Troie !

Interrogé par la présidence du Conseil de l'Union sur cet enjeu de l'Europe face à la mondialisation, le Comité économique et social européen a pour sa part été aussi clair qu'unanime sur un constat simple : seule une Europe plus active et plus forte sera en mesure de répondre de façon efficace aux craintes exprimées par l'opinion face à la globalisation.

Renforcer l'encadrement des échanges mondiaux

L'Europe a besoin de la mondialisation pour faire vivre son économie. Elle s'est construite sur une ouverture économique qui a fait son succès et qui ne s'est pas limitée aux échanges entre Européens. Depuis toujours, déjà à l'époque de la route de la soie et des comptoirs implantés au bout du monde, l'Europe a été un moteur des échanges mondiaux. Cette ouverture internationale est demeurée vitale pour son économie qui est liée de façon structurelle au reste du monde, tant pour son approvisionnement en matières premières et en énergie que pour ses débouchés industriels, technologiques et de services. On ne souligne pas assez que l'Europe est aujourd'hui le premier importateur et le premier exportateur du monde, avec la France et l'Allemagne aux premiers rangs. Il serait également vain de plaider pour le décollage des pays en voie de développement si nous devons nous isoler de la mondialisation économique qui va avec. Il serait d'ailleurs illusoire d'escompter une quelconque conversion en ce sens des Etats membres et des Européens eux-mêmes. Ceux-ci, même concurrencés dans leurs propres secteurs d'activités, n'ont en effet aucun désir de renoncer à leurs avantages et libertés de consommateurs et de s'appauvrir, à commencer bien sûr par les nouveaux venus de l'Est qui savent plus que tout autre combien l'isolement leur a coûté !



L'Europe a également besoin de règles mondiales pour assurer son développement et sa sécurité, comme ceux de la planète. La mondialisation n'est pas seulement une dimension vitale de notre économie. Elle est également de plus en plus le niveau pertinent où des questions essentielles qui conditionnent notre avenir doivent être encadrées par des règles communes. Citons les mouvements migratoires, les flux financiers, la lutte contre le terrorisme, celle contre la corruption, et bien sûr la protection de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique. Il est tout aussi évident que les échanges commerciaux mondialisés doivent s'intégrer dans un encadrement plus exigeant en termes de pratiques concurrentielles, y compris sur le plan social. De telles règles internationales demeurent aujourd'hui très en arrière des besoins, dans un monde où les rapports de force restent la loi dominante, même si diverses instances internationales tentent d'y remédier, bien qu'en ordre trop dispersé.

Il se trouve justement que l'Europe a cette expérience irremplaçable de la construction d'un état de droit, soumis à des lois et à une juridiction, fondé sur l'égalité d'Etats acceptant de partager une part de leur souveraineté en fonction de règles et d'institutions communes. Le bon mode d'emploi de l'Europe, c'est d'abord d'en faire cet avocat pertinent d'une nouvelle gouvernance mondiale, fondée sur le dialogue et le multilatéralisme, capable de relier les fils de la cohérence économique, de l'équité sociale et de l'exigence environnementale.

Une priorité est d'appuyer l'Organisation Mondiale du Commerce, qui a tant de mal à faire émerger un encadrement multilatéral efficace de la mondialisation. L'Europe y parle d'une voix unique au nom de ses 27 Etats membres. Elle a le poids politique et commercial pour aider l'OMC à réussir son agenda du développement de Doha, avec ses objectifs d'ouverture des marchés agricoles, industriels et de services, de réduction des obstacles tarifaires et non tarifaires, de facilitation douanière, de renforcement de la propriété intellectuelle. Il s'agira aussi de maintenir la pression pour convaincre nos partenaires internationaux d'élargir ces règles communes à d'autres questions décisives comme le traitement des investissements étrangers, la politique de concurrence ou les marchés publics.

Une priorité connexe est de développer la dimension sociale et environnementale des règles encadrant la globalisation. Ceci nécessite de renforcer les liens entre l'OMC et d'autres instances mondiales comme l'Organisation Internationale du Travail (OIT), l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO). Il faut également obtenir la création, à la suite du processus de Kyoto, d'une véritable Agence mondiale du développement durable. Un point central sera de veiller à ce que les normes issues de ces différentes instances soient effectivement mises en œuvre, ce qui implique des dispositions opérationnelles de suivi et de contrôle, au besoin à caractère juridictionnel.

Pour réussir dans l'affirmation d'un tel encadrement multilatéral des échanges, l'Europe ne devra pas rester seule de son espèce dans un monde d'Etats nations, dont la fragmentation serait un obstacle permanent à cette mondialisation plus cohérente et plus équilibrée. D'où l'importance pour l'Union de promouvoir l'affirmation d'autres entités régionales de coopération voire d'intégration. L'Europe s'y emploie déjà dans le cadre de divers partenariats, avec une implication directe des milieux socioprofessionnels. Elle s'efforce ainsi de concourir à une zone de libre échange dans le cadre euro-méditerranéen. Elle est en train de transformer les relations ACP-UE en appuyant les regroupements régionaux en Afrique sub-saharienne, dans les Caraïbes et dans le Pacifique. Elle développe également sa



coopération avec d'autres entités régionales dans le monde, comme l'Asean en Asie ou le Mercosur en Amérique du Sud.

Affirmer l'identité européenne dans le monde

Pour peser ainsi dans le monde et faire des émules, l'Europe doit renforcer son unité et sa solidarité. A l'échelle de chacune de nos nations européennes, l'évocation d'un patriotisme économique peut faire vibrer les cœurs, mais ne modifiera guère la réalité des rapports de forces. A l'échelle de l'Europe et de ses 500 millions d'habitants, il en irait par contre tout autrement, à condition bien sûr de nous en donner collectivement les moyens.

Ceci supposerait en premier lieu que les Etats membres renforcent leur solidarité autour de la politique commerciale commune, sur la base des mandats majoritaires prévus par le traité, et s'approprient davantage les objectifs et les moyens d'une vraie stratégie commune dans l'accès aux marchés mondiaux. Qu'attend t'on ainsi pour développer des missions commerciales européennes chez nos grands partenaires internationaux, à ce jour visités par des missions essentiellement nationales et mutuellement concurrentes ? Pourquoi les systèmes d'assurance crédit à l'exportation sont ils demeurés strictement nationaux, malgré l'intégration politique, économique, financière et monétaire de l'Europe ? Pourquoi les douanes demeurent-elles encore sous administration exclusivement nationale, alors que nos frontières commerciales sont depuis longtemps européennes ?

Le renforcement solidaire de notre identité commune et de nos positions commerciales sur les marchés mondiaux ne devrait pas nous distraire de l'exigence toujours actuelle d'un meilleur fonctionnement du marché unique européen. Il serait vain de prétendre obtenir de nos partenaires mondiaux des concessions que nous n'accorderions guère entre Européens.

Or nous demeurons loin du compte. Les services, qui représentent les deux tiers du PIB, demeurent largement cloisonnés. Quant aux marchés publics, qu'il s'agisse des fournitures, des services, des travaux ou de tout ce qui touche la défense, les dernières études sérieuses, laissées en l'état depuis dix ans, indiquent que plus de 90% d'entre eux sont toujours attribués à des fournisseurs nationaux. Faut-il également rappeler, entre autres, l'échec du brevet communautaire, l'absence de tout statut européen ouvert aux PME, ou le renvoi aux calendes grecques d'un régime définitif simplifié de TVA ? Notre marché unique ne fonctionne aujourd'hui qu'à mi-régime. Pourrait-on envisager, pour notre bénéfice commun, de le faire tourner aux deux tiers ?

Bien d'autres moyens sont aujourd'hui trop négligés pour renforcer notre solidarité européenne face à la mondialisation. L'insuffisance d'infrastructures transcontinentales, dans les transports, l'énergie, la recherche, la formation pèse sur notre capacité d'offrir de meilleures opportunités d'investissement, de croissance et d'emploi. La grande faiblesse d'un budget européen limité à 1% du PIB (contre 20% pour le budget fédéral américain), et fort peu ciblé sur de vrais projets communs, va de pair avec l'insuffisance d'ingénierie financière de ses modes d'intervention. Et que dire du manque de mobilisation des partenariats public/privé à cette échelle ?

Reste l'euro, qui est devenu non seulement la monnaie unique de quinze Etats membres, mais encore une grande monnaie internationale de réserve et de change, offrant une vraie alternative au dollar. L'euro facilite les contrats commerciaux de nos entreprises et assure un vrai ressenti interne et externe de l'Europe unie. Il protège effectivement la zone euro des



perturbations de change qui ont tant affecté le marché unique par le passé. Il est donc paradoxal que l'euro ait été dans l'hexagone la cible de critiques convergentes, alors même qu'on dénonçait l'absence de bouclier européen. Et si un maillon faible doit être pointé du doigt, l'Eurogroupe des ministres de l'économie et des finances est une cible plus pertinente, dans la mesure où il ne s'est pas encore donné les moyens de constituer un centre de décision capable de faire contrepoids à la Banque centrale européenne et de gérer l'euro. Il est d'ailleurs symptomatique que le traité de Lisbonne ne prévoit absolument rien pour améliorer la gestion économique de la zone euro. Le seul espoir réside-t-il dans des coopérations renforcées entre les Etats membres de l'euro, préfiguration d'une Europe à deux vitesses ?

On le voit, il dépend de notre détermination collective que l'Europe devienne ce « levier » performant dont nous avons besoin face à la mondialisation. Un levier assez influent pour obtenir des règles plus équitables dans les échanges internationaux. Un levier assez efficace pour nous mettre en état de tirer un meilleur profit de cette globalisation. Ceci suppose bien sûr de prendre conscience que l'identité française a besoin aujourd'hui, pour s'exprimer pleinement, de s'appropriier et de valoriser l'identité européenne.

EUROPE & ENTREPRISES

Association loi 1901
BIPE Immeuble le Vivaldi
11, rue René Jacques
F - 92138 Issy-les-Moulineaux cedex
Tel: + 33 (0)1 70 37 23 23
Fax: + 33 (0)1 70 37 23 00
Mail : entreprise_europeenne@yahoo.fr
Site web: www.europe-entreprises.com

Président, Directeur de la Publication :

Philippe Laurette
Rédaction : entreprise_europeenne@yahoo.fr
Rédacteur en chef : Olivier Boned
(boned.olivier@neuf.fr)
Editorialiste : Bruno Vever
Production : Europe & Entreprises
Numéro ISSN : 1638-6094

Pour recevoir un dossier sur Europe & Entreprises, contactez le secrétariat de l'association en envoyant votre carte de visite au siège de l'association, en téléphonant au 01 70 37 23 23 ou en envoyant un mail à entreprise_europeenne@yahoo.fr

Europe & Entreprises est un lieu de rencontre, d'information et de débats sans tabous sur l'Europe.